



A six mois de l'élection présidentielle, qui peut répondre à cette question : un groupe qui a bénéficié de 465 M€ de PGE peut-il licencier 34 salariés appartenant à des entreprises qui lui ont fait remonter 3,6 M€ de dividendes et dont la société mère affichait, fin 2020, une trésorerie nette de plus d'un demi-milliard d'euros sur un compte à Monaco ?





Lagardère: du PGE au PSE!

Vendredi 17 novembre, le comité de groupe du groupe Lagardère se réunira dans les locaux d'Hachette Livre, à Vanves. La situation des deux radios RFM et Virgin Radio, où un PSE est soumis à information-consultation, figurera au premier rang des sujets évoqués. **34 postes d'animateurs et de journalistes sont menacés.** En janvier 2021, le groupe d'Arnaud Lagardère a bénéficié d'un PGE à hauteur de 465 M€. En pleine crise sanitaire, il a également profité des mesures de financement de chômage partiel. A la même époque, Lagardère Active Broadcast (LAB), société mère d'Europe 1 et des deux radios musicales, domiciliée à Monaco, disposait d'une trésorerie nette de plus d'un demi-milliard d'euros! A elles seules, en 2020, RFM et Virgin Radio ont fait remonter 3,6 M€ de dividendes à Monaco, en dépit d'une crise économique d'une ampleur inédite.

Arnaud Lagardère souhaite aujourd'hui se débarrasser de 34 salariés, payés moins de 2000 euros nets par mois. La présence à l'antenne d'animateurs et de journalistes de proximité est pourtant essentielle à l'activité des territoires comme en témoignent les nombreuses lettres de soutien d'élus que nous recevons. Animateurs et journalistes sont les relais quotidiens des acteurs culturels, économiques, politiques, sociaux, sportifs, associati... Comme l'ont souligné nos collègues du groupe NRJ dans un chaleureux communiqué de soutien : l'information de proximité est un bien public que doit protéger le CSA au regard des engagements signés par le groupe Lagardère en échange de l'exploitation gratuite de fréquences locales.

Tant sur le plan économique, que règlementaire, rien ne justifie ces 30 fermetures de stations. Les salariés n'ont pas à payer les erreurs stratégiques répétées de ce groupe. Nous connaissons d'ailleurs la dernière en date : la direction des deux radios musicales a choisi de ne pas candidater à l'attribution des fréquences locales en DAB, cette radio numérique terrestre présentée par le CSA comme l'avenir de notre média. Dans certaines villes où le DAB est déjà accessible, le programme national d'RFM et de Virgin Radio vient donc concurrencer les antennes locales de ses deux radios diffusées seulement en FM !!!

CGT et CFDT exigent le retrait pur et simple de ce PSE de trop.

Laurent Lemaire délégué syndical CFDT 06.03.34.79.21 Jean-Charles Fontlupt délégué syndical CGT : 06.62.63.31.93